

Élever le débat

GUIDE



CAMPAGNE 2014-2015

Par **Éric Gagnon Poulin**

AVRIL 2015

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 3
Première partie : pauvreté, inégalités et exclusion	p. 4
La pauvreté économique	p. 4
La pauvreté et l'exclusion sociale	p. 8
<i>La société salariale</i>	p. 10
<i>La construction des inégalités</i>	p. 13
Deuxième partie : les discours	p. 15
Le discours officiel (de l'État)	p. 15
<i>La Loi 112</i>	p. 18
Le discours populaire	p. 26
<i>L'évolution de l'assistance</i>	p. 30
Conclusion : la pauvreté, une fatalité?	p. 35
Bibliographie	p. 38

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 1970, les inégalités sociales se sont creusées entre *riches* et *pauvres* en Occident, menaçant ainsi la classe moyenne¹. Au Québec, en 2011, les personnes considérées en situation de pauvreté représentaient 10,7 % de la population, soit 842 000 individus.

Dans cet ouvrage, il sera question de la construction des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, leur fonction et leurs effets en différents sous-thèmes. Dans la première partie, il sera question de pauvreté économique au Québec en lien avec les mesures et les indicateurs officiels de façon critique (Paugam, Piketty); ensuite, du lien entre pauvreté et exclusion sociale (Castel, Bourdieu, Foucault, Paugam, Schnapper, Smith, Tilly). Dans la deuxième partie, l'attention sera portée sur les discours officiel (de l'État) et populaire, tout en faisant un retour sur l'histoire de l'assistance sociale au Québec et au Canada (Brunet, Fortin, Jetté, Martineau, Morel).

¹ Sur des indicateurs purement économiques : « le CRÉDOQ considère comme faisant partie de la classe moyenne l'ensemble des familles qui ont un revenu se situant entre 44 660 \$ et 95 700 \$ au Canada, et entre 40 110 \$ et 85 950 \$ au Québec » (INM, 2014).

PREMIÈRE PARTIE

PAUVRETÉ, INÉGALITÉS ET EXCLUSION

La pauvreté économique

Au Québec et au Canada, aucune mesure ne prétend déterminer les *limites* de la pauvreté. Cependant, depuis la fin des années soixante, on tente d'identifier le seuil à partir duquel une personne n'a pas les moyens financiers pour couvrir ses besoins de base (pour se loger, se nourrir, se vêtir, etc.²). Comment mesure-t-on les besoins de base? Depuis 2009, on utilise la Mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et Développement social Canada. Selon Vivian Labrie, chercheuse indépendante, « c'est une mesure de faible revenu qui a fait consensus tant du côté gouvernemental que citoyen sur cette base très précise. Elle permet de repérer un niveau de revenu sous lequel une personne ou une famille ne dispose pas du montant requis pour acheter un panier de base de biens et de services de première nécessité » (2014, p. 1). C'est donc en mesurant les besoins de base que le gouvernement calcule le seuil de faible revenu (SFR) que l'on appelait autrefois le seuil de pauvreté. Ces calculs prennent en considération la

² Les besoins de base incluent également le transport, le mobilier, le téléphone, l'entretien, les appareils électriques, etc.

taille des communautés et la taille des familles. Il faut noter que, « Statistique Canada a toujours considéré les seuils de faible revenu [...] comme des indicateurs de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui en fait des mesures du faible revenu et non pas de la pauvreté » (ibid.).

À combien chiffre-t-on les besoins de base annuellement? Le montant varie selon la taille de l'unité familiale et de la communauté, entre 15 454 \$ et 16 573 \$³ après impôts par année pour une personne vivant seule (ibid.). Selon cette mesure, le revenu familial disponible est inférieur au coût du panier de sa collectivité ou d'une collectivité de taille similaire (ibid.). Comme je l'ai mentionné dans l'introduction, d'après la MPC pour l'année 2011, il y avait 842 000 personnes en situation de pauvreté au Québec, soit 10,7 % de la population. Encore une fois, il s'agit de mesures relatives, mais utiles aux fins de cette recherche. « La comparaison d'un seuil de pauvreté [...] même si celui-ci reste arbitraire, a le mérite de mettre l'accent sur les différences de niveaux de vie qui peuvent exister entre les différents groupes sociaux et entre les régions ou les pays » (Paugam, 1998, p. 142).

³ Ces chiffres remontent à 2011. On estime le seuil de faible revenu à 17 246 \$ pour une personne seule à Montréal, selon le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

D'autre part, on utilise la Mesure de faible revenu (MFR)⁴ pour comparer les pays entre eux. Cette donnée est toujours calculée avant et après impôts, ce qui permet également d'analyser l'impact des politiques fiscales des États. Elle considère une unité familiale comme étant à faible revenu lorsqu'il « [...] est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble de la population ajustée selon la taille et la composition des unités familiales » (CEPE, 2009, p. 25). Cette mesure est la plus utilisée, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Pour calculer les inégalités sociales, on se sert généralement du coefficient de Gini : un indicateur d'inégalités de salaires et de niveau de vie variant entre 0 et 1. Il est égal à 0 pour une situation d'égalité parfaite et à 1 dans une situation d'inégalité extrême (INM, 2014). Il est utile pour comparer la situation générale d'un pays par rapport à un autre, mais occulte les inégalités d'un pourcentage réduit de la population concernant la concentration de la richesse. En effet, selon Thomas Piketty, « seule la connaissance de la part du décile supérieur permet de savoir dans quelle mesure une fraction disproportionnée de la croissance a été captée par le haut de la distribution. La contemplation d'un coefficient de Gini ou

⁴ « Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'utilisation de cette mesure a été proposée en 1989, dans un document de travail de Wolfson, Evans et l'OCDE » (Statistique Canada, 2009).

d'un rapport interdécile ne permet pas de répondre à cette question de façon aussi précise et transparente » (2013, p. 424).

Ces différentes méthodes de calcul permettent d'estimer le seuil de faible revenu et les inégalités sociales au pays et entre les pays. Une personne vivant en dessous de ce seuil doit généralement faire des choix importants à même ses besoins de base pour être en mesure de se payer les biens et services de première nécessité. Le manque de ressources financières l'oblige à vivre dans la précarité et l'incertitude, pavant ainsi le chemin à d'autres formes de pauvreté et d'exclusion.

La pauvreté et l'exclusion sociale

Comme il en a été question préalablement, la pauvreté n'est pas qu'un manque de moyens financiers; elle a plusieurs facettes. Au Québec, la pauvreté économique mène souvent à l'exclusion sociale. Pour Dominique Schnapper : « être pauvre dans nos sociétés, c'est se retrouver marginalisé et de plus en plus exclu de la vie collective, c'est avoir perdu par étapes successives les occasions d'échange avec les autres » (1996, p. 582). Cette situation tend à se dégrader plus l'on cumule ce que Paugam appelle les *handicaps* : « faiblesse du revenu, médiocrité des conditions de logement et de santé, fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux sociaux d'aide privée, participation incertaine à toute forme de vie sociale institutionnalisée » (1996, pp. 399, 400). La famille, les amis, ce que l'on appelle le *filet social*, jouent un rôle clé lorsqu'on est confronté à des épreuves difficiles. Plus il est solide, moins on a de chance de tomber en situation d'exclusion et inversement. Robert Castel explique que « l'insertion d'un individu dépend en effet à la fois de son inscription dans la famille et dans un réseau relationnel plus large » (1994, p. 19). Ce réseau plus large peut être son environnement : « on sait que le quartier populaire a souvent servi de filet de protection tant du point de vue économique que par rapport aux risques de désocialisation entraînés par la pauvreté » (ibid., p. 20). En d'autres termes, le *capital social* que possède un

individu, soit l'importance du réseau qu'il possède, agira sur son niveau de participation (Bourdieu, 1980). Cette notion de *capital social* est très intéressante dans le cadre d'une étude sur la pauvreté, car comme le capital économique, il est réparti de façon inégale selon le statut d'un individu, généralement de façon proportionnelle avec son capital économique. En fait, « le volume du capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseaux des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (ibid., p. 2). De telle sorte que la pauvreté est « un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire en particulier à la rupture des liens sociaux » (Paugam, 1998, p. 138). Cela explique pourquoi le concept de pauvreté économique est presque toujours associé à différents niveaux d'exclusion.

Pour bien comprendre le processus de marginalisation, il faut prendre en considération les facteurs structurels propres au Québec, « tels que les lois, les normes institutionnelles, les politiques et mesures gouvernementales, les représentations sociales, les rapports de force entre les groupes sociaux, le contexte économique et les réalités démographiques » (CEPE, 2009, p. 18). Comme il en sera question plus loin, on a plutôt tendance à individualiser les causes de la pauvreté. Pourtant, elles sont indissociables du système dans lequel elle évolue.

La société salariale

Depuis la révolution industrielle, l'image du *pauvre* s'est transformée parallèlement à l'économie. Dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995), Robert Castel illustre comment le salariat, qui était anciennement une position méprisée, s'est imposé comme modèle et comment il s'est progressivement associé à la protection sociale, créant par le fait même une nouvelle identité d'*assisté*. Il n'y a pas si longtemps, les sociétés traditionnelles vivaient presque de façon autarcique, donc le peuple ne recevait pas de salaire (ibid., p. 50). Selon Castel, les salariés étaient ceux qui n'avaient pas de famille, des vagabonds qui erraient de village en village pour servir les autres contre un peu d'argent. « On était salarié lorsqu'on n'était rien et que l'on n'avait rien à échanger hormis la force de ses bras » (1995, p. 14). À l'époque, les gens qui ne pouvaient pas travailler (les enfants, les vieillards, les handicapés, les malades, etc.) étaient supportés par la communauté. Avec l'urbanisation rapide, le salariat s'est graduellement imposé comme modèle. À partir de ce moment, l'auteur croit que la cohésion sociale primaire (famille, voisinage, amis) est devenue un construit autour de l'État fournisseur de travail, où les sans-emploi sont exclus et deviennent un problème. Pour y remédier, « la prise en charge des démunis fait l'objet de pratiques *spécialisées* [...] qui dans les sociétés moins différenciées étaient pris en charge sans médiation par la communauté » (ibid., p. 60). Le *social-*

assistantiel sera alors une solution de réinsertion et deviendra selon lui le talon d'Achille de l'État. « La question sociale devient [...] la question de la place que peuvent occuper dans la société industrielle les franges les plus désocialisées des travailleurs. La réponse à cette question sera l'ensemble des dispositifs montés pour promouvoir leur intégration » (ibid., p. 26). Pour Michel Foucault, les assistés ont une fonction sociale : « une espèce de population flottante [...] qui constituera, pour une économie qui a justement renoncé à l'objectif du plein-emploi, une perpétuelle réserve de main-d'œuvre » (dans Rimbart, 2013, p. 20).

En 2014, *une vie, une carrière* est de plus en plus rare, ce que Robert Castel appelle la *culture aléatoire*. Selon lui, l'apogée des emplois stables fut vers 1975. Aujourd'hui, il y a un nombre croissant de personnes qui se retrouvent en marge du système pour des périodes indéterminées, en *situation de flottaison*, entre l'emploi, le chômage et l'assistance sociale. Il croit que cette réalité creuse les inégalités et les injustices sociales, spécialement pour les *naufragés du système*, condamnées à l'*inutilité*. Malgré tout, l'État semble toujours « obligé de faire du social pour pallier certains dysfonctionnements criants [pour] assurer un minimum de cohésion entre les groupes sociaux » (ibid., p. 625).

Avec le temps, l'État social s'est lui aussi transformé. Aujourd'hui, même dans le cas des plans d'action de lutte à la pauvreté, le gouvernement québécois soutient

qu'il agit à la hauteur de ses moyens, en suivant la conjoncture économique. Castel remarque la même chose en 1973 dans le discours du ministre du Travail français lorsqu'il déclare que « l'expansion économique et [la] protection sociale doivent aller de pair » (ibid., p. 630). La question est toujours d'actualité aujourd'hui, d'un côté, la droite veut redresser les finances publiques, couper dans les programmes et diminuer la taille de l'État, de l'autre, la gauche veut une meilleure protection sociale, le maintien du système public et de l'État social-démocrate. Cependant, ces deux positions ont un point en commun : « elles traduisent [...] une réserve de fond quant à *la forme* de gouvernementalité de l'État social. Ce qui est dénoncé, ce n'est pas tant que l'État en fasse trop [ou pas assez], mais plutôt qu'il fasse mal ce qu'il doit faire » (ibid., p. 634). Peut-être que l'État « fait mal ce qu'il doit faire » parce qu'il perçoit mal la pauvreté? Si les personnes qui la vivent sont considérées comme étant les seules responsables de leur état, la situation ne risque pas de changer. D'autre part, « s'ils ne sont plus au sens propre du mot des acteurs, parce qu'ils ne *font* rien de socialement utile, comment pourraient-ils *exister* socialement? Au sens évidemment où *exister socialement* voudrait dire tenir effectivement une place dans la société? » (ibid., p. 29). Ils deviennent donc des *naufragés de la société salariale* (ibid., p. 744)

La construction des inégalités

La pauvreté est une résultante de la répartition inégale de la richesse, donc les inégalités sociales doivent faire partie de l'équation pour bien saisir les mécanismes d'exclusion. Pour Charles Tilly, les inégalités font partie de notre conception du monde et de la vie en société. Tilly propose que l'être humain construise des frontières entre lui-même (le *soi*, et le *nous*) et les *autres*, créant ainsi des *pairs de catégories* : homme / femme, ouvrier / bourgeois, citoyen / étranger, riche / pauvre, et que leur institutionnalisation cimenterait les inégalités du système, particulièrement sous le modèle néolibéral (Tilly, 1998). En effet, ce système méritocratique dont les « *differences in performance [...] come to justify, reinforce, even create explicit categorical systems. Thus the spiral of categorical inequality spins on* » (ibid., p. 116). Selon Neil Smith, le problème se trouve à la base même du système d'échange capitaliste qui encourage les inégalités : « pour emprunter une image de Nigel Harris, le capital, c'est comme la peste [...], il se met en place, dévore tout, et ensuite va semer la peste ailleurs » (Smith, 1984, p. 152). Dans le même ordre d'idée, il reprend Noël Castree pour expliquer son raisonnement et sa prise de position : « Castree croit que la néolibéralisation de la nature est un projet mené par l'élite politico-économique, marginalisant les pauvres et appelle à la résistance, admettant que ce type de résistance peut reconfigurer le projet dans sa manifestation géographique » (ibid : p. 184). Enfin, pour pouvoir changer ce modèle, il soutient qu'il faut être capable de démontrer

ses faiblesses et proposer une alternative. « Pour remettre en question le système néolibéral comme sens commun, il est nécessaire d'affirmer le caractère fragmenté, brut et précaire de ses accomplissements » (ibid., p. 183). D'un point de vue purement rationnel, un système basé sur la quête d'une croissance économique infinie n'a d'autre choix que de s'épuiser.

DEUXIÈME PARTIE

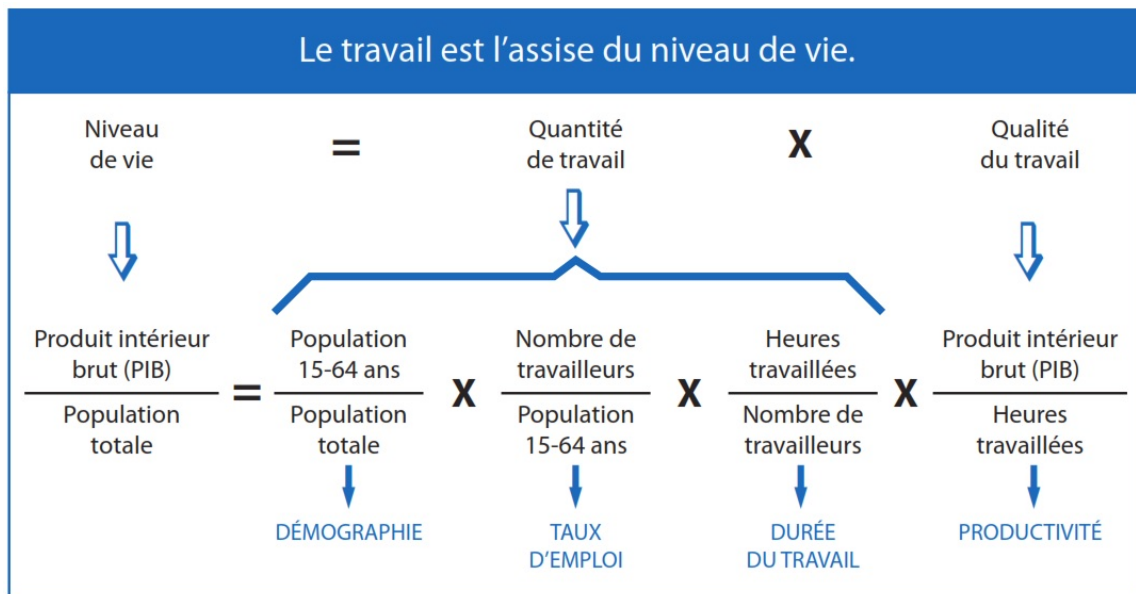
LES DISCOURS

Le discours officiel

Au Québec, c'est le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) la principale instance représentant la position de l'État sur les questions de pauvreté et d'exclusion sociale⁵. Sa mission est de « contribuer au développement social et à la prospérité économique du Québec » (MESS, 2014). La composition du nom du ministère « Emploi » et « Solidarité sociale » et le fait de joindre « développement social » à « prospérité économique » dans l'énoncé de sa mission sous-tend que l'un ne va pas sans l'autre. Le MESS est clair à ce sujet dans l'ensemble de ses publications : la solidarité sociale passe par l'employabilité.

⁵ Dans ses démarches de lutte à la pauvreté le MESS collabore avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère du Travail, la Régie des rentes du Québec, Revenu Québec, Services Québec, le Directeur de l'état civil du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Régie de l'assurance maladie du Québec, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (MESS, 2014).

Prenons par exemple le Plan d'action stratégique 2011-2014 (ibid., 2011) résumant les grandes orientations du ministère. Le document de 42 pages débute par une mise en contexte économique au lendemain de la crise de 2008 et son impact sur le marché de l'emploi. Le document prévoit une faible croissance économique pour la période 2011-2014. Pour maintenir la prospérité du Québec et le niveau de vie des citoyens, le MESS soutient qu'« il est important d'accroître le taux d'emploi et la productivité » (ibid., p. 6).



Selon ce graphique se retrouvant dans ledit plan d'action (p. 7), le niveau de vie se calcule par le produit de la *quantité de travail* et la *qualité du travail*. On observe que la *quantité de travail* est jumelée à la démographie, au taux d'emploi et à la durée du travail. Tandis que la *qualité du travail* est jumelée au nombre d'heures travaillées et à la productivité. Il n'est question nulle part de la qualité de l'emploi

ou du salaire horaire qui influence, sans aucun doute, la qualité et le niveau de vie des travailleurs.

Ensuite, il est question des changements démographiques auxquels la province doit faire face. D'après le MESS, ces changements seraient plus drastiques ici qu'ailleurs dans le monde et affecteraient davantage la croissance économique : « la situation du Québec se distingue par la rapidité avec laquelle ces changements démographiques sont censés se produire et par le peu de temps dont le Québec dispose pour s'y adapter. [...] Le Québec se retrouvera donc au cours des années couvertes par le présent plan stratégique dans une situation où les entreprises feront face à des difficultés accrues de recrutement » (ibid., pp. 7, 8). Pourtant, la baisse démographique de la population active ne semble pas avoir affecté l'économie, au contraire : « Le nombre de personnes au travail n'a augmenté que de 22% en 20 ans, alors que le PIB a presque triplé (après élimination des effets de l'inflation). On peut conclure qu'on produit plus avec moins de travailleurs » (Breton, 2005, p. 45).

À la suite de ces considérations, on aborde pour la première fois la lutte à la pauvreté en rappelant l'objectif de la *Loi 112* pour l'élimination de la pauvreté⁶ (traitée plus loin) : « d'amener progressivement le Québec au nombre des nations

⁶ *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est chapeauté par le MESS.

industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté selon des méthodes reconnues permettant de faire des comparaisons sur le plan international » (ibid., p. 8). Ces méthodes reconnues sont la Mesure du panier de consommation et la Mesure de faible revenu. On note une diminution des personnes sous le seuil de faible revenu de 2000 à 2007, suivi d'une hausse à partir de 2008.

Un peu plus loin, on énumère les priorités gouvernementales en quatre points. Il est question d'employabilité, d'innovation, de formation et d'allègements réglementaires et administratifs pour les entreprises. Aucun point ou sous-point n'aborde directement la lutte à la pauvreté ou l'exclusion sociale.

La loi 112

En 2002, le gouvernement du Québec s'est doté de la *Loi 112 : visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Elle stipule que, selon la *Charte des droits et libertés*, chaque être humain a droit de vivre dans le respect et la dignité et que « la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent constituer des contraintes pour la protection et le respect de cette dignité humaine » (L.112, p. 5).

Au chapitre 1.1, on souligne l'engagement du gouvernement et « de l'ensemble de la société » à lutter contre la pauvreté « en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » en créant notamment un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ce dernier n'a pas été créé). Puisqu'il s'agit d'un texte de loi, il fallait donc s'entendre sur une définition plus précise de la pauvreté :

Pour l'application de la présente loi, on entend par *pauvreté* la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société (L.112, c. 1.2).

À partir de cette définition demeurant assez large et qui ne précise pas la hauteur « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire » à cette émancipation, le gouvernement s'est engagé à lutter contre la pauvreté en cinq actions : développer le potentiel des personnes; renforcer le filet de sécurité sociale et économique; favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail; favoriser l'engagement de l'ensemble de la société; assurer la constance et la cohérence des actions (L.112, c. 2.7). L'objectif étant de se positionner parmi les nations industrialisées ayant le moins de personnes vivant en situation de pauvreté sur son territoire en 2013 (L.112, c. 2.4). Cette cible n'a pas été atteinte. Selon les dernières données (2011), 10,7 % des Québécois vivaient sous le seuil de faible revenu selon la MPC. Les pays avec le plus faible taux (2010) sont la Norvège, 3,6

%, l'Autriche 4,4 % et les Pays-Bas, 4,5 % (CEPE, 2013). Par contre, le Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS)⁷, sous l'autorité du MESS, orchestre les initiatives nationales des plans d'action gouvernementaux de lutte à la pauvreté (exigés par la Loi) pour atteindre ce but en 2015. Le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* (PAGSIS) qui est en cours est le deuxième plan d'action du gouvernement depuis l'adoption de la Loi.

Un premier *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a été révélé en 2004, disposant d'un budget de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans (revu plus tard à 4,5 G\$ sur six ans). Dans son introduction, le ministre du MESS, Claude Béchar, rappelle que le gouvernement s'engage à atteindre les objectifs de la Loi. Il affirme que « l'emploi est la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes; la protection accrue des personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi » (MESS, 2004, p. 8). Suivant cet argument, le plein emploi mènerait à une société plus juste. Il n'est aucunement question de redistribution de la richesse.

Dans la première partie intitulée : *Un Québec avec tout le monde*, on nous rappelle comment le gouvernement compte arriver à ses fins, dès le premier paragraphe.

⁷ Le Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS) soutient les efforts de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du gouvernement en vue de mobiliser l'ensemble de la société et de favoriser le déploiement des initiatives locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (GPS, 2014).

« Le développement social et le développement économique sont intimement liés. Toute société doit compter sur sa richesse humaine pour tirer son épingle du jeu, dans un contexte où les capitaux sont mobiles et où les échanges sont planétaires » (ibid., p. 12). On mentionne également qu' « en fonction de l'évolution économique, l'échéancier de mise en œuvre des mesures pourra être revu en cours de route » (ibid.). On reconnaît toutefois que : « pour certaines personnes, le fruit du travail ne permet pas d'échapper à la pauvreté » (ibid., p. 15).

Dans la section *Prévenir les inégalités sociales*, l'on fait référence aux études épidémiologiques sur l'impact des inégalités sociales sur la santé et le bien-être.

La pauvreté et l'exclusion sociale constituent des déterminants majeurs de la santé et du bien-être. De nombreuses données épidémiologiques mettent en évidence que les mauvaises conditions économiques et sociales se traduisent par une prévalence plus élevée de comportements néfastes à la santé, par l'accroissement de problèmes de santé physique et mentale, par des écarts importants dans l'espérance de vie et par un plus grand nombre de décès prématurés (p. 16).

Certes, plusieurs études démontrent très clairement que les inégalités sociales sont la source de plusieurs maux sociaux, notamment dans l'étude de Richard Wilkinson et Kate Pickett (2010). Cependant, les auteurs affirment qu'il faut s'attaquer d'abord aux inégalités sociales par une redistribution plus juste de la richesse actuelle, et non par la création d'emploi ou de nouvelles richesses. En effet, ils en arrivent à la conclusion que « les problèmes dans les pays riches ne sont pas causés par un manque de richesse dans la société (ni même par un excès de richesse), mais par l'ampleur trop importante des écarts de richesse matérielle

au sein de chaque société. L'élément déterminant est la position que nous occupons par rapport aux autres dans notre société » (p. 46).

Au moment du bilan du premier plan d'action 2004-2009, le ministre du MESS, alors Sam Hamad, réaffirme la promesse du gouvernement de « figurer d'ici 2013 parmi les nations industrialisées où l'on compte le moins de personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » (MESS, 2009, p. 7), une affirmation « copiée, collée » sur le texte de la *Loi 112*. Comme son prédécesseur, il croit que « l'emploi demeure l'une des voies les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté » (ibid.). On souligne la hausse du salaire minimum de 9 \$ à 9,50 \$ comme action concrète contre la pauvreté, ce qui, selon le gouvernement, « permet aux ménages, de façon générale, d'obtenir un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base. En effet, les ménages dont le revenu est le fruit d'un emploi à temps plein rémunéré au taux du salaire minimum et qui travaillent toute l'année affichent généralement des revenus disponibles plus élevés que les seuils de la Mesure du panier de consommation » (ibid., p. 11). Le principal problème avec ces données est que les emplois au salaire minimum sont les emplois les plus précaires et très souvent à temps partiel, ce que le MESS souligne quelques lignes plus loin. « En moyenne, les personnes rémunérées au taux général du salaire minimum ou moins travaillaient [en moyenne] 25 heures par semaine » (ibid.), donc elles ne couvrent pas leurs besoins de base selon la MPC, même qu'elles en

sont bien loin⁸. Une des solutions proposées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté est de hausser davantage le salaire minimum, mais la thèse de la hausse du taux de chômage revient à la charge, notamment au gouvernement et au Conseil du patronat, suivant la logique que les entreprises n'auront pas la capacité de payer. Pourtant, à aucun moment un tel scénario ne s'est produit. « *In contrast, other economists and social advocates point to the potential economic benefits of higher minimum wages — including stronger consumer purchasing power, higher productivity, and better employee retention* », explique Jordan Brennan and Jim Stanford dans une étude sur les impacts des hausses du salaire minimum de 1983 à 2012 (2014).

Dans le deuxième plan d'action disposant de 7 milliards de dollars sur cinq ans, intitulé *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* (PAGSIS) 2010-2015, le premier ministre Jean Charest signe le texte d'introduction. Il aborde le thème de la redistribution de la richesse. « En cohérence avec nos valeurs de solidarité et d'humanisme et avec les principes de justice sociale et de redistribution de la richesse que nous chérissons, le Québec a fait des choix pour s'assurer du bien-être de toute sa population » (MESS, 2009, p. 5). Dans les faits, d'après le coefficient de Gini, les inégalités sociales n'ont fait

⁸ Un individu travaillant au salaire minimum, à raison de 25 h par semaine pendant toute l'année, gagnait 12 350 \$ avant impôt, tandis que le Seuil de faible revenu selon était de 19 107 \$ (avant impôt) pour une personne seule (Institut de la statistique du Québec, 2014).

que se creuser depuis la fin des années 1970. Il réaffirme également l'objectif de « [...] figurer parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté ». Dans un texte cosigné par le ministre Hamad et Lise Thériault, alors ministre déléguée aux Services sociaux, on souligne qu'il reste du travail à faire et que « la formation et l'accès à l'emploi demeurent également deux prémisses essentielles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (ibid., p. 6).

Pour faire état de la situation et affirmer que le gouvernement a atteint ses objectifs ou non, il faut être capable de mesurer la pauvreté, ce qui n'est pas une simple tâche. C'est ce que tente de faire le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion⁹ depuis 2005, en mesurant le niveau de vie économique par rapport aux besoins des unités familiales dans leur réalité sociodémographique et socioéconomique (à l'aide des mesures expliquées préalablement : MPC, SFR, MFR). Le deuxième plan étant toujours en cours, aucun bilan n'a été fait. Dans le dernier rapport du CEPE, la situation demeure préoccupante, particulièrement pour les personnes seules.

En 2013, leur revenu équivalait à 49 % du seuil établi par la MPC; autrement dit, ces personnes ne recevaient pas tout à fait la moitié du revenu nécessaire pour

⁹ « Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations fiables et rigoureuses en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. C'est dans l'esprit de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* que le CEPE a été mis en place au printemps 2005 et rattaché au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale » (CEPE, 2014).

atteindre le seuil de faible revenu établi par la MPC. La hausse des prestations d'aide sociale annoncée en octobre 2013 contribuera à corriger cette situation, mais elle laissera encore les personnes les plus pauvres très loin de ce seuil de faible revenu, plus loin en fait qu'en 2004 (CEPE, 2013, p. 2).

Travaillant moi-même pour un projet découlant du PAGSIS, les acteurs locaux laissent entendre que certains projets ne pourront pas se poursuivre en raison notamment des mesures d'austérité, ou de *rigueur* selon le premier ministre, du gouvernement libéral. En réalité, les projets ont eu l'autorisation de continuer jusqu'en septembre 2016, mais sans financement supplémentaire.

Discours populaire

Malgré certaines contradictions, le discours officiel soutient la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale à sa façon : par l'employabilité. Les contradictions sont beaucoup plus importantes au sein du discours populaire. C'est d'ailleurs pourquoi le MESS a identifié la lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale comme étant un élément prioritaire de son deuxième plan d'action lors d'une grande consultation nationale en 2009 : « il ressort certains lieux d'intervention considérés comme fondamentaux par une majorité d'intervenantes et d'intervenants [...] notamment lutter contre les préjugés véhiculés à l'égard des personnes en situation de pauvreté » (MESS, 2010, p. 17).

Dans la foulée de ce constat, plusieurs organismes de lutte à la pauvreté ont décidé de recenser les principaux préjugés du discours populaire. Marc De Koninck, président du comité social de Centraide Québec Chaudière-Appalaches, regroupe les préjugés les plus récurrents envers les personnes en situation de pauvreté en cinq catégories : l'apparence (les pauvres sont sales, gros, négligents, etc.); les comportements (ils jouent, fument, boivent, etc.); les compétences (ils ne savent

pas s'exprimer, se présenter, n'ont pas d'éducation, etc.); les valeurs morales (ils exploitent la société, sont paresseux, portés vers la criminalité, etc.); la contribution (ils n'apportent rien, ne contribuent pas à la vie sociale et à la vie économique, etc. [2011, pp. 17, 18]). Bref, une série de caractéristiques relevant de la personnalité des individus, comme Mary Douglas le dénonce dans *Traditional Culture – Let's Hear No More About It*. Une personne qui entretient ce genre de préjugés ne risque pas de comprendre les véritables enjeux du problème. « Pourquoi s'engager dans la lutte contre la pauvreté si nous considérons que le problème ne nous concerne pas ou qu'il s'explique par des comportements fautifs des personnes pauvres? » (Champoux, De Koninck, 2004, p. 3). Si une personne ou un média reprenait les catégories de De Koninck pour qualifier une personne immigrante, une femme ou un homosexuel, ces affirmations provoqueraient un tollé. « Les préjugés raciaux ont beau être largement condamnés, les préjugés de classe, malgré leurs similarités, sont à peine évoqués (Pickett et Wilkinson, 2010, p. 189). Effectivement, ce que l'on peut parfois lire ou entendre dans les médias sur le sujet est déconcertant, par exemple : « Parlant des *B.S.* qui sont aptes au travail, parce que je fais toujours la nuance, en général. Pourquoi est-ce qu'ils votent? Pourquoi est-ce qu'ils ont le droit de voter », affirmait Sylvain Bouchard du *FM 93,3* en 2008; ou encore, « On fait du ménage là! Je m'en fous où ce qu'on met les déchets nous autres après. Tu les castres avant », s'exprimait Carl Monette en parlant des itinérants à *Radio X* en 2012. Ce genre de commentaires dans les

médias de masse a une grande portée sur l'opinion de la population et sur l'émancipation possible des personnes concernées, car elles sont à nouveau tenues comme seules responsables de leur état.

De son côté, ATD Quart Monde¹⁰, un mouvement international pour l'éradication de la pauvreté, présent au Québec depuis 1982, a répertorié plusieurs préjugés populaires et tente de les déconstruire à l'aide de données statistiques. Par exemple : « On vit bien sur le B.S. », le montant d'aide social pour une personne seule (avec le crédit de TPS) s'élève à 704 \$ par mois, tandis que la Mesure du panier de consommation pour cette même personne est fixée à 1 437 \$ par mois à Montréal (CEPE, 2014); « Les pauvres ne veulent pas travailler »; sur dix personnes en situation de pauvreté, cinq personnes travaillent, quatre ne sont pas en situation de travailler et une personne est exclue du marché du travail (Institut de la statistique du Québec, 2013); « Il n'y a pas plus fraudeur qu'un B.S. », les fraudes à l'aide sociale représentent 0,069 G\$ par année, tandis que l'évasion fiscale s'élève à 3,5 G\$ par année (Revenu Québec, 2012; MESS, 2009), « On n'a pas les moyens d'en finir avec la pauvreté », les coûts indirects de la pauvreté sont

¹⁰ « ATD Quart Monde a été créé en 1957 par Joseph Wrésinski, avec des familles d'un bidonville de banlieue parisienne. Aujourd'hui, 400 volontaires permanents travaillent dans 30 pays du monde. Le mouvement international ATD Quart Monde dispose d'un statut consultatif auprès de l'ONU, l'Unesco, l'Unicef, le BIT et le Conseil de l'Europe. Il a été à l'origine du premier rassemblement du 17 octobre, en 1987, devenue journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » (ATDQM, 2014).

de 24,4 G\$ par année, alors que le revenu minimum garanti pour tous serait de 13,1 G\$ par année (Conseil canadien du bien-être social, 2011); « Le Québec est une société égalitaire », après impôt, 99 % de la population gagne en moyenne 28 800 \$ par année, tandis que 1 % gagne 256 700 \$ par année (IRIS, 2012). Avec ces statistiques, le mouvement a voulu démontrer que les préjugés populaires sont non fondés, ce qu'il réussit bien à faire, avec des sources sérieuses. Après vérification, il y a quelques divergences, mais elles n'invalident pas leurs arguments.

En comparant le discours officiel au discours populaire et ses préconceptions, on peut en déduire qu'il existe deux types de *pauvres* dans l'imaginaire collectif, le *bon* et le *mauvais pauvre*. Les raisons pour lesquelles le premier se retrouve en situation de pauvreté semblent être hors de son contrôle ou systémique. Le *bon pauvre*, c'est celui qui s'est retrouvé dans cette situation un peu par hasard, par malchance. On suppose que c'est quelqu'un qui a perdu son emploi, qui a vécu une séparation ou la maladie, mais qu'il est travaillant et qu'il saisit les opportunités qui lui sont offertes. On croit qu'il peut s'en sortir et qu'il sera peut-être même un modèle de réussite pour les autres. À l'opposé, le *mauvais pauvre* a le choix. On s' imagine qu'il est le pauvre de génération en génération et qu'il est paresseux. On croit qu'il n'a aucune envie de participer à la vie sociale, fraude et ne respecte pas les institutions. On voit sa situation comme étant permanente et

sans issue. Les causes de sa situation sont donc individualisées. Le premier cas attire une certaine sympathie dans les discours populaire et officiel, tandis que le deuxième génère des préjugés tenaces. En ayant cette double conception du *pauvre*, il devient difficile de comprendre l'ensemble du problème de la pauvreté.

Au lendemain de l'annonce du deuxième plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté en 2010, des citoyens remettaient en question le choix du gouvernement. « Pourquoi subventionner la pauvreté ? En la rendant confortable, on incite les gens à se faire vivre par le système » (De Koninck et al., 2011, p. 9). Au moment des débats sur l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002, le projet n'a pas été sans opposition, même au sein du Conseil des ministres : « Pourquoi pas une loi pour lutter contre la pluie? » aurait déclaré un jeune ministre (Noël, 2002, p. 110). « En bref, les préjugés permettent aux personnes qui les véhiculent d'écarter les autres des voies de la compétition et de justifier, dans leur propre intérêt, les inégalités sociales qui les favorisent » (Deniger, 2012, p. 11). Ces contradictions inhérentes des discours sur la pauvreté inhibent les efforts de compréhension d'un phénomène social plus large.

L'évolution de l'assistance au Québec

D'où viennent ces conceptions du *bon* et du *mauvais pauvre*? Pourquoi un individu aurait-il la sympathie de la population? Pourquoi mériterait-il l'assistance

de l'État, tandis que l'autre ne serait qu'un profiteuse? L'histoire de l'aide sociale au Québec et au Canada a probablement encouragé la polarisation de l'opinion publique face aux assistés sociaux.

Au cours des années 1960, le Canada se dote de mesures sociales importantes pour favoriser l'inclusion de tous, peu importe l'origine sociale. En 1966, le gouvernement adopte le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) en partenariat avec les provinces. Le RAPC se basait sur le droit fondamental à l'aide sociale, un « principe selon lequel tout individu dans le besoin a droit à une assistance de la part de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin » (Fortin, 1988, p. 21). À l'époque, ce régime était considéré comme l'un des meilleurs au monde en matière de protection sociale. À titre comparatif, l'allocation pour une personne seule de 30 ans et plus était de 217 \$ par mois (Jetté, Brunet et Martineau, 2011, p. 5). « Si l'on avait indexé ce montant chaque année au même taux que les différents régimes de pension (RRQ, CSST, Pension du Canada), le chèque d'aide sociale serait aujourd'hui de 1 299,87 \$ par mois » (ibid.). Rappelons qu'il est de 704 \$ par mois pour une personne seule avec les crédits de TPS en 2014. En 1969, le Québec adopte la *Loi d'aide sociale* en suivant l'orientation d'accès universel du fédéral.

Dès le milieu des années 1970, des mesures incitatives sont apportées pour favoriser l'employabilité. En 1988, on assiste à un revirement de situation par l'adoption de la *Loi sur la sécurité du revenu*. On vise particulièrement les moins

de 30 ans qui doivent désormais démontrer qu'ils sont en recherche active d'emploi, planifient un retour aux études ou participent aux programmes d'employabilité mis en place par le gouvernement, sans quoi leurs prestations sont diminuées (Jetté, Brunet et Martineau, 2011, p. 5). Ces mesures sont graduellement imposées à l'ensemble des prestataires dits sans contrainte. En 1998, on adopte la *Loi sur le soutien du revenu* misant sur le programme d'assistance-emploi pour les personnes aptes au travail.

En résumé, depuis la fin des années 1970 à la fin des années 1990, on voit apparaître une classification des types de prestataires qui est toujours utilisée aujourd'hui : personne avec contrainte sévère, personnes avec contrainte temporaire et personnes aptes au travail (ou sans contrainte). Pour le gouvernement, l'élimination de la pauvreté passe par l'employabilité. Suivant ce raisonnement, tous ceux qui sont aptes au travail n'ont qu'à aller travailler pour sortir de la pauvreté. Rappelons que la majorité des personnes travaillant au salaire minimum au Québec travaillent en moyenne 25 h par semaine, donc la majorité d'entre elles continuent de vivre sous le seuil de faible revenu. L'État à la responsabilité de fournir les emplois et le *pauvre* à la responsabilité d'aller travailler lorsqu'un emploi s'offre à lui. Ce discours, et les politiques qui en résultent, ont fait l'objet de nombreuses études, dont celles de Sylvie Morel, économiste et professeure titulaire au Département des relations industrielles de

l'Université Laval, basées sur la théorie institutionnaliste de J. R. Commons. Elle dégage deux modèles d'assistance dominants : le *workfare* méritocratique américain et l'approche de l'insertion française. En résumé :

Le *workfare* met [...] surtout l'accent sur le devoir individuel du pauvre de contribuer à la société en déployant individuellement les comportements méritoires qui l'institueront comme citoyen. L'insertion, à l'inverse, institue un droit pour le prestataire, qui correspond au devoir collectif, incombant surtout à l'État, d'insérer l'exclu dans une communauté dont il est, inconditionnellement, un membre à part entière (Morel, 2002 p. 10).

Morel soutient que le Québec et le Canada se situent aujourd'hui davantage dans la première catégorie, « dans le sens d'un rapport *donnant-donnant* ou d'une logique de contrepartie : un *droit* (l'assistance sociale) est constitutif d'un *devoir* (travail ou autres types d'activités) pour le prestataire » (ibid., p. 10). Selon elle, ce modèle encouragerait les préjugés envers les personnes vivant de l'aide sociale, particulièrement envers les personnes aptes au travail, car ces dernières n'ont pas rempli leur partie du *contrat de réciprocité assistanciel*. Selon De Querioz, « l'échec récurrent des politiques dites de réinsertion pourrait déboucher sur une légitimation progressive des catégories sociopolitiques, et, par conséquent, favoriser des logiques de stigmatisation, dont les effets sur les identités des sans-emploi, et à un autre niveau sur la cohésion sociale, sont imprévisibles, mais assurément menaçants » (1996, p. 342). Ainsi, le gouvernement affirme vouloir aider les personnes en situation de pauvreté par ses politiques d'assistance sociale, mais seulement s'il y a une certaine responsabilisation des prestataires aptes à l'emploi. De cette façon, « le critère retenu pour évaluer le succès des mesures

d'intégration en emploi n'a pas été le nombre de prestataires embauchés à temps plein, mais la baisse des effectifs de l'aide sociale et les économies générées à ce budget » (Morel, 2002, p. 103). Rappelons que 50 % des personnes vivant sous le seuil de faible revenu travaillent (Institut de la statistique du Québec 2013).

En 1963, le rapport Boucher en arriva à cette conclusion : « Auparavant, on considérait que si une personne était pauvre, c'était de sa faute. Aujourd'hui, on saisit mieux que la pauvreté est souvent due à des facteurs économiques ou sociaux sur lesquels l'individu seul ne peut exercer aucun contrôle » (p. 118). Depuis trois décennies, les gouvernements semblent avoir fait marche arrière et redirigé la responsabilité vers les individus.

CONCLUSION

LA PAUVRETÉ : UNE FATALITÉ?

En guise de conclusion, nous avons vu que la pauvreté est d'abord perçue comme étant une situation de précarité économique pouvant mener à des carences importantes, ce qui explique pourquoi on associe souvent le terme à l'exclusion sociale, particulièrement dans notre modèle économique. Nous avons également illustré les contradictions au centre des discours officiel et populaire, ainsi que dans l'évolution de l'assistance sociale au pays, pour nous rendre compte que les causes de la pauvreté sont très souvent individualisées. Puisque l'information et l'éducation sont des éléments clés pouvant mener à la mobilisation, il faudra illustrer les manques et les contradictions du système néolibéral et les supposées forces du marché.

En vérité, les inflexions majeures de la répartition des revenus d'un pays ne peuvent presque jamais être attribuées à l'influence des forces du marché sur les salaires. Nous observons par contre des phénomènes qui ressemblent bien davantage aux évolutions des institutions, des normes et du pouvoir politiques [...]. Les différences de revenus avant impôts s'accroissent, les taux d'imposition deviennent moins progressifs, les prestations subissent des coupes claires, la loi est modifiée pour atténuer la puissance des syndicats, etc. (Pickett et Wilkinson, 2010, p. 274).

Bref, ce sont les règles de l'économie politique qu'il faut remettre en question pour être en mesure de trouver des solutions au problème que représente la pauvreté dans nos sociétés. Pour Daniel Lebègue, président de *Transparency International France*, la mondialisation n'a pas que des effets négatifs sur nos programmes sociaux. Il croit que l'information globalisée, notamment par les médias sociaux, a grandement contribué à la démocratie et à la diminution de la corruption dans le monde, entre autres en dénonçant l'évasion fiscale sous toutes ses formes. Lors de la rencontre du G20 à Toronto en juin 2010, les membres se sont engagés à lutter contre les paradis fiscaux, ce qu'Alain Deneault appelle les *législations de complaisances*. Au Canada, 170 milliards de dollars auraient échappé au fisc en 2013 (Statistique Canada). À l'échelle internationale, 26 000 milliards de dollars seraient gérés dans les paradis fiscaux, soit plus d'un tiers du PIB mondial (Henry S., 2012). En cette période d'austérité, il est très pertinent de souligner cette incongruence et de rappeler à nos dirigeants que « le développement économique doit se faire pour les citoyens. C'est pourquoi il est purement rhétorique de séparer le développement économique et le développement social » (Breton, 2005, p. 235).

Enfin, les inégalités ne peuvent peut-être pas disparaître complètement, mais les études citées dans cet ouvrage démontrent clairement qu'il est dans l'intérêt de tous de les réduire. « Au lieu de remettre en cause le rôle causal de l'inégalité dans



l'aggravation des problèmes sanitaires et sociaux, les gouvernements, s'ils comprenaient ce que sont les conséquences du creusement des écarts entre les revenus, seraient davantage enclins à les prévenir » (Pickett et Wilkinson, 2010, p. 220).

Bibliographie

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 2002, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L. 112)*. Éditeur officiel du Québec.

AGIER, Michel, 1995, *Pour une anthropologie critique de la pauvreté : Note sur trois paradigmes culturalistes*. Contribution pour le Séminaire préparatoire au Sommet Mondial pour le Développement Social, Royaumont.

BOURDIEU, Pierre, 2002, *Pour un savoir engagé*. Le Monde Diplomatique, février.

BOURDIEU, Pierre, 1984, *Espace social et genèse de classe*. Actes de la recherche en sciences sociales.

BOURDIEU, Pierre, 1980, *Le capital social*. Actes de la recherche en sciences sociales, 31(1), 2-3.

BRENNAN, Jordan et Jim Stanford, 2012, *Dispelling Minimum Wage Mythology The Minimum Wage and the Impact on Jobs in Canada, 1983–2012*. Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives.

BRETON, Gaétan, 2005, *Faire payer les pauvres : élément pour une fiscalité progressiste*. Montréal : Lux Éditeurs, 245 p.

CASTEL, Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*. Folio essais. Gallimard, Paris, France, 490 pages.

CASTEL, Robert, 1994, *La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation*. Cahiers de recherche sociologique, 22(1994), 11-27.

CHAMPOUX, Louis, Marc De Koninck, 2004. *L'avenir c'est aujourd'hui : osons encore davantage!* Québec : Centraide Québec Chaudière-Appalaches.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion), 2009, *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

CCLP (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), 2007, *Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux*. Québec : Gouvernement du Québec.

DE KONINCK, Marc et al., 2011, *Un préjugé, c'est coller une étiquette : la lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*. Québec : Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

DENEULT, Alain, 2014, *Paradis fiscaux: la filière canadienne*. Les éditions Écosociété.

DE QUEIROZ, Jean-Manuel, dans Serge Paugam (dir), 1996, *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris : Éditions la découverte.

DENIGER, Marc-André, 2012, *Le B.S. mythes et réalités : guide de conscientisation*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.

FEATHERSTONE, David, 2008 : *Resistance, Space and Political Identities, The Making of Counter-Global Networks*. Blackwell publications, Royaume-Unis.

FORTIN, Denis, 1988, *Riches contre pauvres, deux poids, deux mesures ou De l'aide sociale aux plus démunis à l'assistance cachée pour les bien-nantis*. Québec, Les Éditions Autogestionnaires.

FOSSIER, Arnaud et Anthony Manicki, 2007, *Où en est la critique?* Tracés. Revue de Sciences humaines.

JETTÉ, Nicole, Fannie Brunet et Véronique Martineau, 2011, *L'histoire du droit à l'aide sociale au Québec (1969-2011)*. Montréal, Front commun des personnes assistées sociales.

HENRY, James S., 2012, *The Price of Offshore Revisited : New Estimates for Missing Global Private Wealth, Income, Inequality, and Lost Taxes*. Tax Justice Network.

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (INM), 2014, Qu'est-ce que la classe moyenne. En ligne : <http://www.inm.qc.ca/inegalites/documentation/lexique-des-inegalites/qui-fait-partie-de-la-classe-moyenne>.

KURTZ, Donald V., 1996, *Hegemony and Anthropology: Gramsci, exegeses, Critique of Anthropology reinterpretations*.

LEARS, Jackson, T. J., 1985, *The Concept of Cultural Hegemony: Problems and Possibilities*. The American Historical Review Vol. 90, No. 3, pp. 567-593

LEWIS, Oscar, 1975, *Five families: Mexican case studies in the culture of poverty*. Basic Books.

LEWIS, Oscar, 1966, *La vida: a Puerto Rican family in the culture of poverty-San Juan and New York* (Vol. 13). New York: Random House.

LABRIE, Vivian, 2014, *La Mesure du panier de consommation et les seuils de faible revenu*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.

LOJKINE, Jean, 2005, *L'adieu à la classe moyenne*. Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS). CNRS : UMR8091.

LOW S. M. et S. E. Merry, 2010, *Engaged Anthropology: Diversity and Dilemmas*. Current Anthropology, 51, Supplement 2 : S203-S226.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS), 2011, *Plan d'action stratégique 2011-2014*. Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS), 2009, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009*. Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS), 2004, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Gouvernement du Québec.

MOORE, Barrington Jr., 1978: *Injustice: The Social Bases of Obedience and Revolt*. États-Unis, Sharpe Publisher.

NOËL, Alain, 2002, *Une loi contre la pauvreté: la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Lien social et politiques.

PAUGAM, S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses universitaires de France.

PAUGAM, Serge (dir.) et al., 1996, *L'exclusion, l'état des savoir*. Paris : Éditions la découverte.

PAUGAM, S., 1998, *Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion*. Le point de vue sociologique. Genèses.

PAUGAM, S., 1991, *La disqualification sociale*. Presses universitaires de France.

PIKETTY, Thomas, 2013, *Le capital au XXIe siècle*. Paris, Seuil.

RAO, Vijayendra et Michael Walton (eds), 2004, *Culture and Public Action*. Stanford University Press, California.

RICE, J. J. et Prince, M. J., 2013, *Changing politics of Canadian social policy*. University of Toronto Press.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, 1762, *Du contrat social, ou Principe du droit politique*. Paris: Union Générale d'Éditions,

SMITH, Neil, 1984, *Uneven Development: Nature, Capital and the Production of Space*. Basil Blackwell.

STATISTIQUE CANADA, 2008, *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007*. Gouvernement du Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2009002-fra.htm>, page consultée le 28 novembre 2014.

THOMAS, Peter D., 2013, *Hegemony, passive revolution and the modern Prince*. Thesis Eleven, 117(1), 20-39.

TILLY, Charles, 1999, *Durable inequality*. University of California Press.

WILKINSON, Richard et Kate Pickett. 2010. *L'égalité, c'est mieux : pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés*. Montréal : les éditions Écosociété.



SOURCES

Le contenu de ce guide peut être utilisé et reproduit en totalité ou en partie en citant l'auteur. Les textes ont été rassemblés et adaptés dans le cadre de la campagne « Coupable de préjuger? » 2014-2015, ayant comme objectif de lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

©Éric Gagnon Poulin, 2015



Département d'anthropologie
Faculté des sciences sociales